

DPE COLLECTIF

Le DPE collectif en 1 coup d'œil

Le DPE collectif évalue la performance énergétique d'un immeuble d'habitation en copropriété dans son ensemble. Il sensibilise les copropriétaires et oriente les futurs travaux.



Obligatoire pour
Immeubles d'habitation



Validité
10 ans



Réalisé par
Diagnosticueur certifié

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Porte sur l'**immeuble entier** et est voté en **assemblée générale** de copropriété.
- 2 Déployé selon un **calendrier progressif** qui dépend de la taille de la copropriété.
- 3 Validité **10 ans** (sauf cas particuliers liés aux anciens DPE).

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**